

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Fanny Roy

<https://www.cadre21.org/membres/65e067eacddf1f548f8de2ff>

Date d'obtention : 2021-04-25 15:52:12

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Permet une prise en charge rapide. Permet aux intervenants d'intervenir selon un processus déjà établi, à suivre comme une recette, ce qui évite de faire de mauvaises interventions. C'est un travail de collaboration entre l'école, le DPCP, le service de police.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Ça va me servir de guide pour savoir quoi faire comme interventions selon chaque situation. C'est sécurisant de savoir qu'avec ce guide, on assure la meilleure intervention possible. C'est surtout rassurant.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

De ne pas regarder le contenu, de ne pas victimiser les jeunes, ne pas faire la morale. De me référer au guide pour savoir quelles sont les étapes à suivre. De m'assurer que l'élève se sent en sécurité et qu'il est pris en charge.